

Liberté Égalité Fraternité

Paris, le 11/07/2023 N°1026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) en vue de créer le Programme d'accompagnement « France Travel Tech » : promotion 2023-2024

Dans le cadre du plan « Destination France », Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme annonce le lancement d'un AMI qui vise à créer le programme « France Travel Tech » et à en initier sa première promotion 2023-2024. Ce programme a pour objectif d'accompagner et de soutenir, chaque année, une promotion d'entreprises de la travel tech et ce, à compter de septembre 2023.

La création de ce programme est fondée sur cinq constats : un ralentissement des créations d'entreprises dans le secteur de la travel tech depuis 2018 (32 maximum par an contre une cinquantaine dans les années 2000), une présence de la travel tech peu établie dans l'écosystème des start-ups (3 % des start-ups françaises), des levées de fonds trois fois moindre que la moyenne des start-ups françaises et l'absence de licorne française dans le secteur.

L'objectif de ce programme est de structurer et renforcer la travel tech en faisant notamment émerger des champions français dans le secteur. Il s'agira ainsi d'accompagner et d'appuyer la montée en puissance des technologies et solutions émergentes applicables au tourisme (fluidité de l'expérience voyageur, découverte des destinations, etc.), à l'aune où la France s'apprête à accueillir les grands évènements sportifs.

L'AMI vise ainsi à sélectionner les lauréats de la première promotion 2023-2024 du programme d'accompagnement « France Travel Tech », qui sera déployé sur un an à partir de septembre 2023. Ce programme accompagnera annuellement une dizaine d'entreprises dans les différentes phases de leur structuration et croissance : accompagnement administratif (aide à la recherche de financements, appui règlementaire), développement des actions d'open innovation (partenariats avec des grands groupes, collaboration entre start-ups, etc.), mise en place d'un réseau de conseil (aide à la recherche de terrains d'expérimentations et les partenaires) et la multiplication d'actions de valorisation (évènement de lancement, tourisme tour, communication sur les réseaux sociaux).

Il a en particulier vocation à mettre en relation les entreprises sélectionnées porteuses de solutions numériques avec des potentiels acheteurs (grands groupes, territoires, Etat, fonds d'investissement, etc).

Ce programme, piloté par la Direction générale des entreprises, s'adresse à une vaste catégorie d'entreprises (start-ups, TPE, PME et ETI) exerçant, d'une part, dans des activités diverses du tourisme (transport, hébergement, commerce, restauration, réservation de voyage, activités culturelles, récréatives ou de loisirs, tourisme d'affaires, etc.), d'autre part, développant une technologie susceptible de s'appliquer à ce secteur et, par conséquent, de développer de nouveaux usages (plateformes numériques –SaaS-; IA/data/cloud/chatbot/robot etc).

Les entreprises ont jusqu'au 15 septembre 2023 pour candidater via le formulaire disponible en ligne à l'adresse suivante :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-ami-france-travel-tech

Pour Olivia Grégoire: « Notre objectif c'est de structurer l'écosystème de la Travel Tech et d'aider les entreprises du secteur à se développer et à se connaître entre elles pour développer des synergies. Cet accompagnement dans le temps doit nous permettre de répondre à nos objectifs en matière de transition du tourisme, aussi bien pour simplifier et fluidifier le séjour des voyageurs, notamment à l'aune des jeux olympiques et paralympiques de 2024, que pour faire de la France la première destination durable mondiale à horizon 2030. »

Contact presse:

Cabinet d'Olivia Grégoire : 01 53 18 46 23 - <u>presse.mpme@cabinets.finances.gouv.fr</u>

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 - <u>presse.dge@finances.gouv.fr</u>